

## PREMIER BILAN 2015 DANS LES DOM

Cette nouvelle édition du Baromètre des emplois de la famille propose un éclairage sur l'emploi à domicile dans les DOM.

Le secteur des particuliers employeurs présente en outre-mer plusieurs spécificités, notamment en termes de structure des emplois et de dispositifs sociaux applicables. Les particuliers employeurs des DOM ont essentiellement recours à des salariés à domicile (88 % contre 68 % au niveau national), notamment à des assistantes de vie qui accompagnent une forte proportion de particuliers employeurs bénéficiaires de l'Apa. A contrario, le recours aux assistantes maternelles - premier mode d'accueil formel des jeunes enfants en France - reste peu répandu dans les DOM.

Tirée par le dynamisme de La Réunion, l'activité de gardes d'enfants à domicile connaît un fort développement.

En revanche, la baisse d'activité de l'emploi à domicile, observée dans les DOM comme en métropole depuis plusieurs années, est amplifiée en outre-mer par l'augmentation du coût de l'emploi engendrée, en 2014, par le remplacement du titre de travail simplifié par le chèque emploi service universel. En renchérissant le coût de l'emploi pour les particuliers employeurs, l'introduction du CESU dans les DOM s'est traduite par une chute de près de 5% du salaire net.

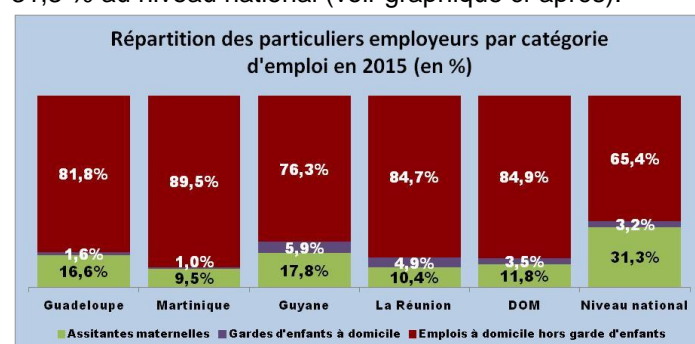
**Précaution méthodologique :** Le baromètre s'appuie sur les données produites par l'AcoSS<sup>1</sup>. Les chiffres 2015 sont provisoires. Les données administratives sur le secteur des particuliers employeurs dans les DOM sont caractérisées par une forte volatilité qui rend leur interprétation délicate : il est difficile de distinguer les évolutions liées à la conjoncture, à l'impact de la modification des dispositifs sociaux ou aux spécificités des données des DOM.

## Le secteur des particuliers employeurs

En 2015, le nombre moyen de particuliers employeurs s'élève à près de 52 500 dans les DOM, où 1,9 % des particuliers employeurs français sont déclarés. Ces

employeurs ont versé 207,4 millions d'euros de masse salariale nette en rémunération de 28,5 millions d'heures. La Réunion concentre l'effectif de particuliers employeurs le plus important d'outre-mer (53,4 %).

L'emploi à domicile entre particuliers dans les DOM est marqué par une très forte proportion d'employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants, qui atteint 89,5 % en Martinique (contre 65,4 % au niveau national). Les employeurs de gardes d'enfants et d'assistantes maternelles représentent respectivement 3,5 % et 11,8 % du secteur des particuliers employeurs contre 3,2 % et 31,3 % au niveau national (voir graphique ci-après).



Source : AcoSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Les DOM n'échappent pas au recul observé à l'échelle nationale depuis 2008<sup>2</sup>. Si l'emploi à domicile hors garde d'enfants est particulièrement touché, sur la période récente la tendance est en revanche positive pour la garde d'enfants à domicile.

## L'emploi à domicile hors garde d'enfants

### ► La baisse d'activité n'épargne pas les DOM

Le recul de l'activité observé dans les DOM depuis 2008 dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, s'amplifie en 2015 avec une baisse de -4,6 % (après -3,8 % en 2014), supérieure à celle enregistrée au niveau national (-3,7 %). Ce recul résulte d'une diminution

## Les chiffres clés du champ des particuliers employeurs dans les DOM

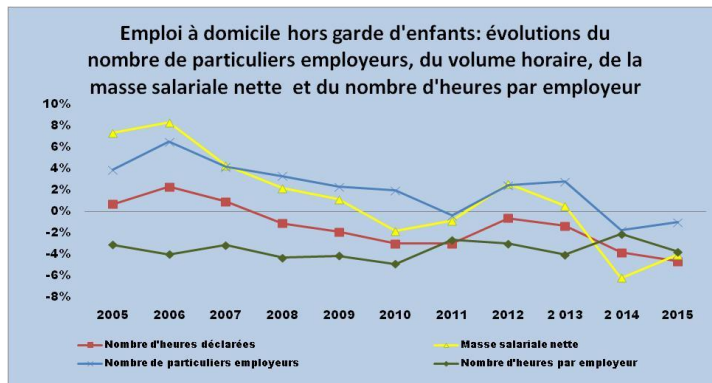
|  | Total particuliers employeurs |        | Emploi à domicile hors garde d'enfants |        | Garde d'enfants à domicile |       | Assistentes maternelles |        |
|--|-------------------------------|--------|--|--------|----------------------------|-------|-------------------------|--------|
|  | 2014                          | 2015   | 2014                                   | 2015   | 2014                       | 2015  | 2014                    | 2015   |
| Nombre moyen de particuliers employeurs                      | 52 726                        | 52 455 | 44 970                                 | 44 542 | 1 696                      | 1 839 | 6 144                   | 6 171  |
| Evolution annuelle (Nombre moyen de particuliers employeurs) | ↓-1,1%                        | ↓-0,5% | ↓-1,7%                                 | ↓-1,0% | ↑4,0%                      | ↑8,4% | ↑2,2%                   | →0,4%  |
| Masse salariale nette (en millions)                          | 213,0                         | 207,4  | 170,5                                  | 163,6  | 9,5                        | 10,3  | 33,1                    | 33,6   |
| Evolution annuelle (masse salariale nette)                   | ↓-4,6%                        | ↓-2,7% | ↓-6,2%                                 | ↓-4,0% | ↑2,2%                      | ↑7,7% | ↑3,2%                   | ↑1,5%  |
| Nombre d'heures rémunérées (en millions)*                    | 29,5                          | 28,5   | 19,8                                   | 18,8   | 1,1                        | 1,2   | 8,6                     | 8,5    |
| Evolution annuelle (nombre d'heures rémunérées)              | ↓-2,7%                        | ↓-3,3% | ↓-3,8%                                 | ↓-4,6% | ↓-0,1%                     | ↑6,2% | →0,2%                   | ↓-1,2% |

Champ: DOM. Source: AcoSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

\* Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Paje.

du nombre moyen annuel de particuliers employeurs (-1,0 % contre -1,7 % au niveau national) et d'une baisse du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (-3,7 % contre -2,1 % au niveau national). Dans cette catégorie d'emploi, les particuliers employeurs ont déclaré près de 917 000 heures en moins par rapport à 2014, ce qui représente une perte de plus de 500 emplois en équivalent temps plein (ETP)<sup>3</sup> en 2015.

La somme des salaires nets diminue, mais moins fortement qu'auparavant : en 2015, les particuliers employeurs hors garde d'enfants ont versé 163,6 millions de salaires nets, soit une baisse de 4,0 % (contre -6,2 % en 2014). Le salaire horaire net moyen (hors congés payés) augmente moins rapidement qu'au niveau national (+0,7 % contre +1,6 % au niveau national), pour s'établir, en 2015, à 8,69 euros (contre 9,87 euros au niveau national).



Champ : DOM (hors Mayotte). Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

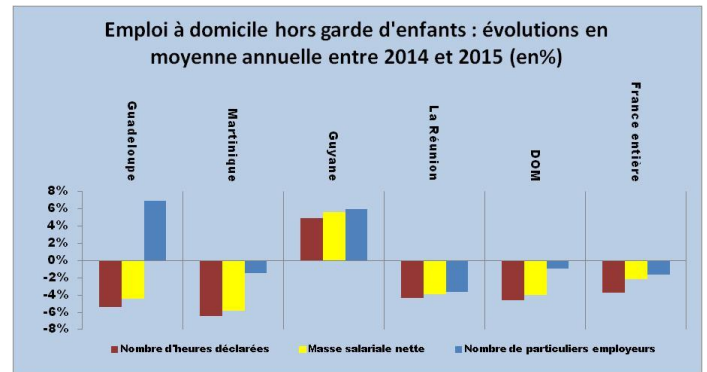
### Plus de la moitié des heures déclarées à la Réunion

À La Réunion, où 52,5 % du volume horaire déclaré par les particuliers employeurs d'outre-mer (hors garde d'enfants) se concentre, la baisse de l'activité reste importante mais ralentit en 2015 : -4,3 % après -4,6 % en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par un recul du nombre de particuliers employeurs (-3,7 % après -4,7 % en 2014).

Avec un taux de -6,5 %, la Martinique est la région la plus touchée par la baisse de l'activité dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants en France.

La Guadeloupe se démarque par une très forte hausse du nombre de particuliers employeurs (+6,9 %), qui s'accompagne néanmoins d'une contraction importante de l'activité (-5,4 %), qui peut être liée à une chute du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (-11,5 %).

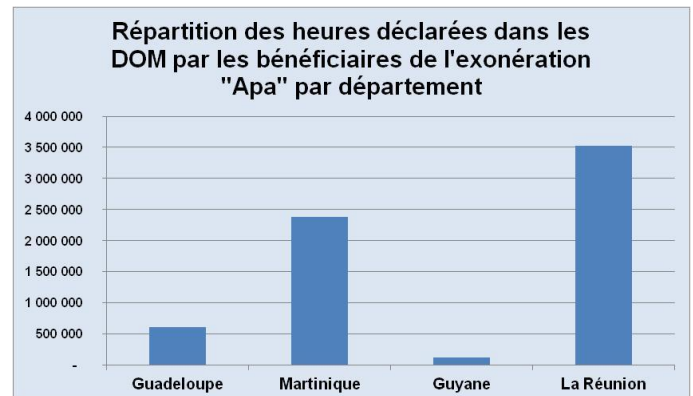
Enfin, la Guyane est le seul territoire qui affiche une croissance du nombre de particuliers employeurs (+5,6 %) et une hausse très dynamique de l'activité (+4,9 %) (voir graphique ci-après).



Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

### Une forte concentration de particuliers employeurs bénéficiaires de l'Apa

Les évolutions observées dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants sont différentes selon le type d'exonération considéré. Les DOM se démarquent des autres régions de France par une forte concentration de particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération « Apa »<sup>4</sup> : en 2015, 35,2 % des heures déclarées dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants le sont, dans les DOM, par un bénéficiaire de l'Apa (contre 15 % en France métropolitaine). Plus de 53 % des heures déclarées dans les DOM par les bénéficiaires de l'exonération « Apa » le sont à La Réunion (voir graphique ci-après)



Champ : DOM (hors Mayotte). Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

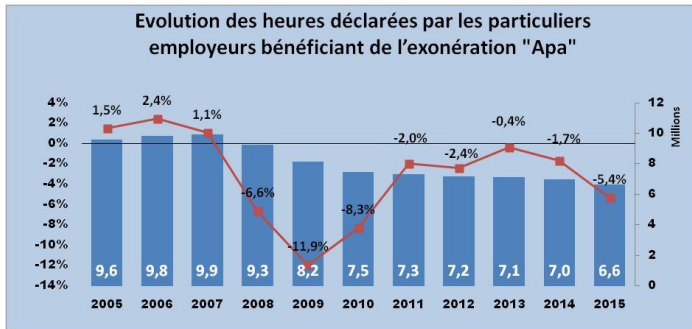
En revanche, l'exonération pour les personnes âgées de 70 ans et plus est très peu utilisée dans les DOM : elle concerne seulement 1,7 % du volume horaire déclaré (contre 33,8 % au niveau métropolitain).

### L'activité déclarée chute du côté des bénéficiaires de l'Apa

L'activité déclarée par les particuliers employeurs bénéficiaires de l'Apa s'est accrue jusqu'en 2007, avant de baisser de façon continue à partir de 2008, comme au niveau national. Cette tendance à la baisse a atteint son point le plus bas en 2009 avec un recul de 11,9 % par rapport à 2008.

En 2015, la baisse s'amplifie de nouveau : -5,4 % après -1,7 % en 2014 (voir graphique ci-après). Ces employeurs dépendants ont déclaré plus de 375 000

heures en moins, ce qui correspond à une perte de plus de 200 ETP entre 2014 et 2015.

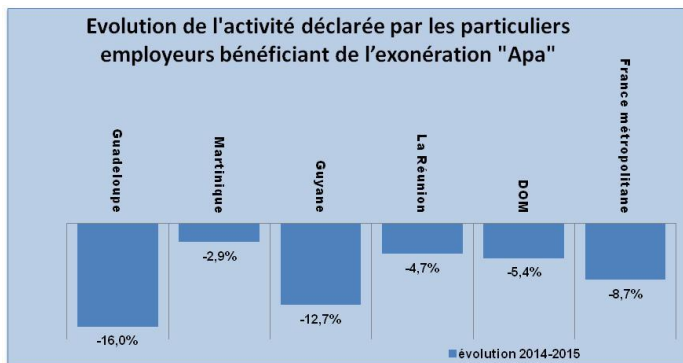


Champ : DOM hors Mayotte. Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

À La Réunion, où la majorité du volume horaire déclaré par des bénéficiaires Apa d'outre-mer est concentrée, l'activité baisse de 4,7 % par rapport à 2015.

Le plus fort repli de l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'Apa est observé en Guadeloupe et en Guyane (respectivement -16,0 % et -12,7 %).

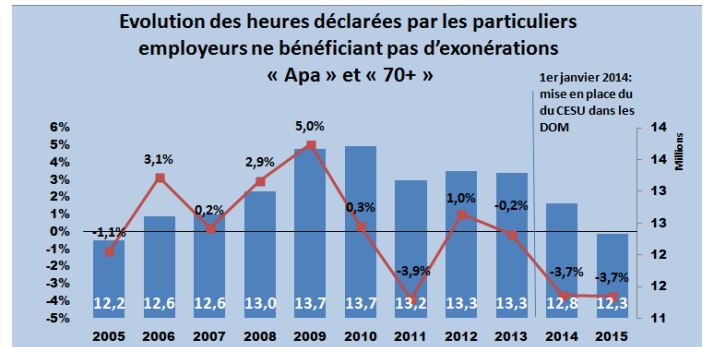
En Martinique, où un tiers du volume horaire est déclaré par des bénéficiaires Apa d'outre-mer, on enregistre la plus faible réduction d'activité pour cette catégorie d'employeurs (-2,9 %) (voir graphique ci-dessous).



Source: Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

### Une baisse moins importante et plus récente du côté des employeurs ne bénéficiant pas d'exonérations « Apa » et « 70+ »

L'analyse par type d'exonération montre que les particuliers employeurs qui ne bénéficient pas d'exonérations « Apa » et « 70+ » sont moins touchés par la contraction de l'activité : -3,7 % en 2015 (contre -5,4 % pour les bénéficiaires de l'Apa et -6,7 % pour les bénéficiaires de l'exonération « 70+ »). Pour cette catégorie d'employeurs, la baisse s'est amorcée en 2014, au moment de la mise en place du chèque emploi service universel (CESU) dans les DOM (voir graphique ci-après).



Champ : DOM hors Mayotte. Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

### ► L'impact de l'introduction du CESU

Il n'existe pas encore de données relatives à la déclaration CESU dans les DOM. Néanmoins, les données par type d'exonération permettent de faire une estimation : en 2015, la déduction forfaitaire attribuée dans le cadre de l'utilisation du CESU s'appliquait à près de 40 % du volume horaire déclaré dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants (62 %, si l'on exclut les heures déclarées par les bénéficiaires des exonérations « Apa » et « 70+ »).

### Le salaire horaire net moyen baisse de 4,9 %

En 2014, le remplacement de la déclaration TTS (avec l'application d'une assiette forfaitaire de 80 % du Smic) par la déclaration CESU (avec une déduction forfaitaire de 3,70€ pour les publics non fragiles) a engendré une augmentation du coût patronal lorsque le taux horaire brut pratiqué est égal ou supérieur à 11,43€. Ainsi, pour un taux horaire brut de 12€, le coût patronal (avant l'avantage fiscal) charges comprises, est passé de 12,96€ à 13,19€, soit une augmentation de 1,8 %.

L'impact augmente avec le taux horaire brut : la différence entre CESU et TTS s'élève à 11 % pour un taux horaire brut de 16€ et à 16,7 % pour un taux horaire brut de 20€. Cette augmentation du coût patronal s'accompagne d'une diminution du salaire net. Avec une déclaration CESU, un salarié payé au Smic perd 5,2 % de son salaire net. Rémunéré à un taux horaire brut de 11,43 € (seuil de neutralité pour l'employeur), il gagne en protection sociale, mais voit son salaire diminuer de 8,4 %.

Sans prendre en compte le gain en protection sociale, en comparant au dispositif de l'« assiette forfaitaire 40 % du Smic », applicable seulement à La Réunion, le CESU est désavantageux à partir d'un taux horaire brut patronal de 10,25€. A ce taux horaire, le salarié perd 14,9 % de son salaire (voir tableau ci-après).

| Salaire horaire brut     | Avantage coût patronal CESU par rapport à la déclaration forfaitaire (avantage en négatif, désavantage en positif) |  | Baisse du salaire net payé CESU par rapport à la déclaration forfaitaire |  |
|--------------------------|--|--|--|--|
|                          | CESU vs 80% SMIC (TTS)   | CESU vs 40% SMIC (seulement à La Réunion disponible) | CESU vs 80% SMIC (TTS)   | CESU vs 40% SMIC (seulement à La Réunion disponible) |
| SMIC brut en 2014: 9,53€ | -7,3%  | -2,9%  | -5,2%  | -14,4%   |
| 10,25 €                  | -4,2%  | 0,0%   | -6,6%  | -14,9%   |
| 11,43 €                  | 0,0%   | 4,1%   | -8,4%  | -15,7%   |
| 12,00 €                  | 1,8%   | 5,7%   | -9,2%  | -16,0%   |
| 14,00 €                  | 7,0%   | 10,6%  | -11,3%   | -16,9%   |
| 16,00 €                  | 11,0%  | 14,2%  | -12,7%   | -17,6%   |
| 20,00 €                  | 16,7%  | 19,4%  | -14,7%   | -18,5%   |
| 30,00 €                  | 24,5%  | 26,4%  | -17,3%   | -19,7%   |
| 60,00 €                  | 32,5%  | 33,6%  | -19,7%   | -20,8%   |
| 100,00 €                 | 35,8%  | 36,4%  | -20,6%   | -21,2%   |

Source: Observatoire des emplois de la famille.

En 2014, à la suite de l'introduction du CESU, le salaire horaire net moyen versé les particuliers employeurs d'outre-mer ne bénéficiant pas d'exonérations « Apa » et « 70+ », a pour la première fois baissé: -4,9 % par rapport à 2013.

Le recul significatif de l'activité amorcé au moment de la mise en place du CESU apparaît ainsi étroitement lié à l'augmentation du coût de l'emploi pour les particuliers employeurs et à la baisse du salaire net des salariés, engendrées par le remplacement de la déclaration TTS par la déclaration CESU.

### Encadré 1 : Éclairage sur le CESU et les dispositifs sociaux dans les DOM

Depuis janvier 2014, les particuliers employeurs dans les DOM peuvent opter pour l'utilisation du CESU s'ils déclarent leurs salariés à domicile « au réel ». Ainsi le CESU se substitue au Titre de travail simplifié (TTS) qui permettait une déclaration sur une assiette forfaitaire de 80 % du Smic. En utilisant le CESU, les particuliers employeurs bénéficient depuis fin février 2014 d'une déduction forfaitaire de cotisations sociales de 3,70 euros par heure travaillée.

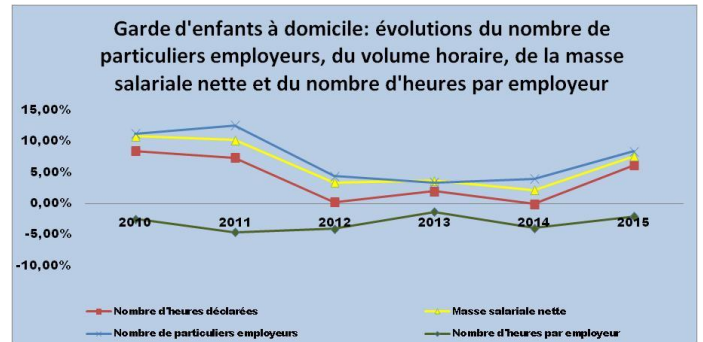
En revanche, s'ils optent pour une déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS), ils ont le choix entre une déclaration des salaires sur une base forfaitaire ou sur une base de salaire réel. Le choix de l'assiette de cotisations résulte d'un accord entre le particulier employeur et son salarié. L'assiette forfaitaire s'élève à 40 % du Smic à La Réunion et à 76 % du Smic dans les Antilles et la Guyane. Pour la déclaration DNS sur une base de salaire réel, il existe une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales qui est totale pour un salaire inférieur à 1,4 Smic et qui est dégressive pour un salaire compris entre 1,4 et 3,8 Smic.

## Les gardes d'enfants à domicile

### ► Une forte augmentation de l'activité

Contrairement à l'évolution nationale, où le volume horaire déclaré des gardes d'enfants à domicile a diminué de 1,4 % en 2015, l'activité repart à la hausse dans les DOM (+6,2 %), après une année de stagnation en 2014. Cette croissance importante est portée par l'augmentation notable du nombre de parents employeurs (+8,4 %), bien

que le nombre d'heures déclarées en moyenne par parent employeur recule (voir graphique ci-après).

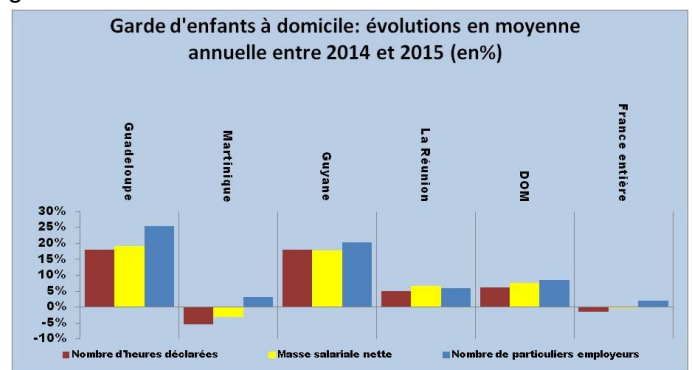


Champ : DOM (hors Mayotte). Source : Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

### La reprise de l'activité s'explique surtout par la croissance observée à La Réunion

La très grande majorité (75,8 %) de parents employeurs des gardes d'enfants à domicile d'outre-mer réside à La Réunion où les trois quarts des heures sont déclarées. Avec une progression de 6 % sur l'année 2015, ils sont en moyenne 1 400 et engendrent ainsi une croissance de l'activité de 5 % dans le département. La Réunion tire ainsi la croissance de l'activité de garde d'enfants à domicile des DOM.

Ce mode d'accueil est quasiment inexistant dans les Antilles françaises et en Guyane : le nombre moyen de parents employeurs s'élève, en 2015, à 158 en Guadeloupe, 118 en Martinique et 169 en Guyane. C'est la raison pour laquelle la très forte augmentation du nombre d'employeurs observée en Guadeloupe et en Guyane (respectivement +25,5 % et +20,1 %) est à relativiser : une petite variation du nombre engendre une grande variation du taux de croissance.



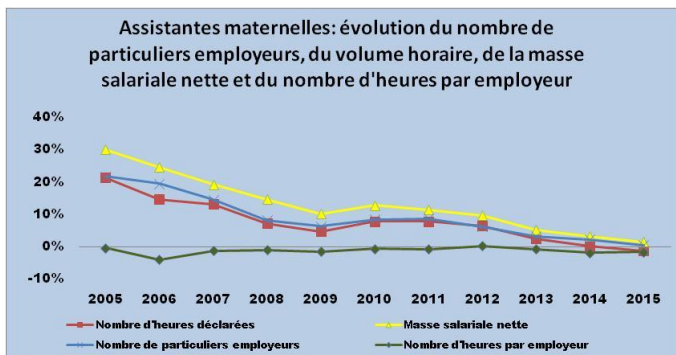
Source : Acooss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

## Les assistantes maternelles

### ► Assistantes maternelles : un mode d'accueil peu utilisé en outre-mer

Selon l'Observatoire de la petite enfance, l'offre d'accueil des assistantes maternelles n'est pas très répandue dans les DOM : pour 100 enfants de moins de 3 ans, les assistantes maternelles proposent en moyenne 6,6 places (contre une moyenne de 32,9 places en France métropolitaine)<sup>5</sup>. Le nombre moyen d'assistantes maternelles s'élève à un peu plus de 6 000 en 2015. Ainsi seulement 0,3 % des parents qui emploient une assistante maternelle en France habitent dans les DOM.

Pour la première fois depuis la mise en place de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) en 2004, on constate en 2015 une baisse de l'activité des assistantes maternelles : -1,2 % en 2015, après une stagnation observée en 2014. Cette baisse intervient malgré une augmentation du nombre moyen de parents employeurs : +0,4 % en 2015 après +2,2 % en 2014. Ainsi, le nombre d'heures déclarées en moyenne par parent employeur recule de 1,6 % (voir graphique ci-dessous).



Champ : DOM (sans Mayotte). Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

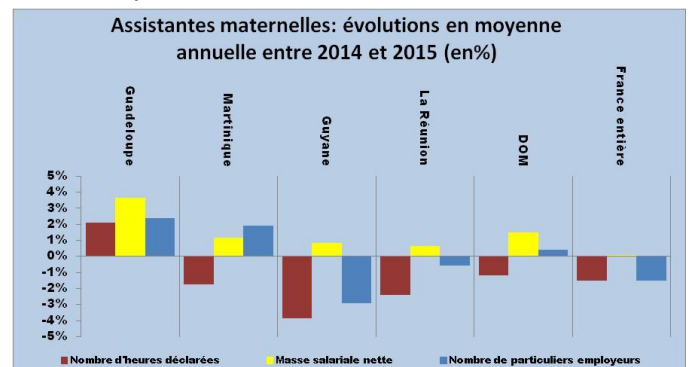
La baisse de l'activité dans les DOM, est fortement liée à

l'évolution de l'activité dans La Réunion où 47 % du volume horaire des assistantes maternelles est enregistré.

En 2015, La Réunion connaît pour la première fois une contraction du nombre d'heures déclarées de 2,4%, après +0,2 % en 2014 et +5,5 % en 2013.

La Martinique se démarque par une hausse du nombre de parents employeurs de 1,2 %, qui s'accompagne néanmoins d'un recul de l'activité (-1,7 %).

En revanche, l'activité des assistantes maternelles en Guadeloupe continue à se développer fortement : + 2,1 % en 2015, après +2,4 % en 2014.



Champ : DOM (hors Mayotte). Source : Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Mélanie Gromer

<sup>1</sup> Acoiss, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, mis en ligne avec l'Acoiss Stat n° 230, « Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2015 », avril 2016.

<sup>2</sup> Gromer M., *Baromètre des emplois de la famille*, n°18, Observatoire FEPEM des emplois de la famille, juin 2016.

<sup>3</sup> ETP calculés sur la base d'un plein temps, à savoir 1607 heures ((nombre d'heures rémunérées \* 0,9)/1607).

<sup>4</sup> Selon l'article L. 241-10-1 du Code de la Sécurité sociale les particuliers employeurs fragiles (personnes âgées de 70 ans et plus ; les parents d'un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; les personnes titulaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; les personnes percevant une majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité ; les personnes âgées et dépendantes bénéficiant de l'APA) bénéficient, pour l'emploi d'un salarié à domicile, d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale.

<sup>5</sup> Observatoire nationale de la petite enfance, *L'accueil du jeune enfant en 2014*, CNAF, janvier 2016.

|  |   | Effectif par catégorie d'employeur en 2015 |            |        |            |                 | Evolution en moyenne annuelle entre 2014 et 2015 |            |         |            |                 |
|--|---|--|------------|--------|------------|-----------------|--|------------|---------|------------|-----------------|
|  |   | Guadeloupe                                 | Martinique | Guyane | La Réunion | Niveau national | Guadeloupe                                       | Martinique | Guyane  | La Réunion | Niveau national |
| Total particuliers employeurs          | Nombre moyen de particuliers employeurs   | 9 760                                      | 11 700     | 2 837  | 28 158     | 2 815 753       | ↑ 6,4%   | ↓ -1,2%    | ↑ 5,0%  | ↓ -2,9%    | ↓ -1,5%         |
|  | Masse salariale nette (en millions)       | 35,3                                       | 49,4       | 10,8   | 117,6      | 8 745,8         | ↓ -2,1%  | ↓ -5,0%    | ↑ 5,3%  | ↓ -2,6%    | ↓ -1,1%         |
|  | Nombre d'heures rémunérées (en millions)* | 5,6  | 6,9        | 1,7    | 15,2       | 1 690,7         | ↓ -2,1%  | ↓ -5,4%    | ↑ 2,0%  | ↓ -3,3%    | ↓ -2,1%         |
| Emploi à domicile hors garde d'enfants | Nombre moyen de particuliers employeurs   | 7 996                                      | 10 485     | 2 170  | 23 891     | 1 847 586       | ↑ 6,9%   | ↓ -1,5%    | ↑ 6,0%  | ↓ -3,7%    | ↓ -1,7%         |
|  | Masse salariale nette (en millions)       | 26,3                                       | 42,7       | 7,4    | 94,1       | 4 337,8         | ↓ -4,4%  | ↓ -5,8%    | ↑ 5,6%  | ↓ -3,9%    | ↓ -2,2%         |
|  | Nombre d'heures rémunérées (en millions)  | 3,2  | 5,3        | 0,9    | 10,3       | 446,3           | ↓ -5,4%  | ↓ -6,5%    | ↑ 4,9%  | ↓ -4,3%    | ↓ -3,7%         |
| Garde d'enfants à domicile             | Nombre moyen de particuliers employeurs   | 158  | 118        | 169    | 1 394      | 91 045          | ↑ 25,5%  | ↑ 3,2%     | ↑ 20,3% | ↑ 6,0%     | ↑ 1,9%          |
|  | Masse salariale nette (en millions)       | 0,7  | 0,7        | 0,8    | 7,4        | 551,0           | ↑ 19,2%  | ↓ -3,2%    | ↑ 17,8% | ↑ 6,5%     | ↓ -0,2%         |
|  | Nombre d'heures rémunérées (en millions)  | 0,1  | 0,1        | 0,1    | 0,9        | 64,6            | ↑ 18,0%  | ↓ -5,4%    | ↑ 18,0% | ↑ 5,0%     | ↓ -1,5%         |
| Assistants maternelles                 | Nombre moyen de particuliers employeurs   | 1 619                                      | 1 115      | 505    | 2 932      | 884 653         | ↑ 2,4%   | ↑ 1,9%     | ↓ -2,9% | ↓ -0,6%    | ↓ -1,5%         |
|  | Masse salariale nette (en millions)       | 8,3  | 5,9        | 2,6    | 16,2       | 3 857,1         | ↑ 3,7%   | ↑ 1,2%     | ↑ 0,8%  | ↑ 0,7%     | ↑ 0,1%          |
|  | Nombre d'heures rémunérées (en millions)* | 2,3  | 1,6        | 0,7    | 4,0        | 1 179,8         | ↑ 2,1%   | ↓ -1,7%    | ↓ -3,9% | ↓ -2,4%    | ↓ -1,5%         |

Champ: France entière. Source: Acoiss - tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

\* Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la PAJE.